

Agent de sûreté et d'intervention

Blocs de compétences

Les compétences sont évaluées, par bloc, au travers d'un livret professionnel descriptif de l'expérience, d'un entretien de certification avec les membres du jury et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.

	Prévention et surveillance des sites sensibles Accueil et information des visiteurs à l'entrée des enceintes, des installations et des points sensibles.
Bloc 1	 Accueil et information des visiteurs à l'entrée des enceintes, des installations et des points sensibles. Contrôle d'accès des enceintes, des installations et des points sensibles
	 Gestion d'une centrale de télésurveillance et/ou d'alarme
	Dissuasion et protection des sites sensibles
	 Contribuer à la protection sécurité des personnes, des bâtiments et des biens dans un périmètre défini de protection des enceintes, des installations et
Bloc 2	des points sensibles.
	 Protection sécurité des personnes et des biens dans le cadre de rondes de dissuasion et de protection.
	 Protection des personnes et des biens dans le cadre des contrôles de zones terrestres et/ou maritimes.
	Secours et assistance aux personnes
Bloc 3	 Réalisation des gestes de premiers secours.
	 Orientation des secours spécialisés
	Intervention sur sinistres
Bloc 4	 Réalisation des premières interventions sur sinistre (incendie, dégâts des eaux)
	 Orientation des secours spécialisés

Bloc 1 : Prévention et surveillance des sites sensibles

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Accueil et information des visiteurs à l'entrée des enceintes, des installations et des points sensibles. Contrôle d'accès des enceintes, des installations et des points sensibles.	Anticiper et identifier les risques et les menaces en contrôlant les flux d'entrée et de sortie des enceintes, des installations et des points sensibles. Respecter les procédures de contrôle d'accès des personnes et des véhicules et du cadre juridique s'appliquant au lieu de travail et au niveau requis de sécurisation du site.	Contrôler les flux d'entrée et de sortie des enceintes, des installations et des points sensibles dans le respect des procédures et consignes: - s'assurer de l'identité des visiteurs (contrôle d'identité, filtrage et droit d'accès au site), - orienter les visiteurs vers les services adaptés à leur demande, - gérer les flux (personnes et véhicules) et renseigner les documents appropriés (registre des entrées et sorties), - vérifier la présence et le bon fonctionnement du matériel approprié au filtrage, au contrôle des flux de personnes et de véhicules, - détecter et identifier toute menace potentielle en procédant aux opérations de contrôle et de vérification (contrôle visuel des bagages, palpation de sécurité). Détecter et identifier toute menace potentielle en vérifiant les véhicules (marchandises) manuellement ou à l'aide d'un ou des moyen(s) de détection appropriés.	Evaluation orale ou pratique portant sur les techniques de filtrage, accueil, contrôle d'accès, vérification des véhicules.	Le candidat : - respecte strictement les procédures de contrôle à l'entrée des bâtiments et des sites protégés, - maîtrise et applique les textes réglementaires et les consignes en vigueur, - met en œuvre, de manière correcte et conforme, les techniques de détection d'objets suspects : réalisation de palpations sans risquer de se faire désarmer, utilisation à bon escient des moyens de détection, - délivre aux visiteurs des informations pertinentes et actualisées, - renseigne de manière exacte et conforme les documents afférents aux entrées et sorties de personnes et/ou de véhicules dans l'enceinte protégée, - identifie les différents publics et comportements, - repère et signale, à l'aide des moyens de transmission appropriés, les anomalies,
Gestion d'une centrale de télésurveillance et/ou d'alarme.	Identifier tout comportement, dysfonctionnement et/ou élément susceptible de constituer une menace vis-à-vis des enceintes, des installations et des points sensibles à l'aide des dispositifs de télésurveillance	Assurer la surveillance des systèmes d'alarme. Participer, sous la responsabilité du chef d'équipe, aux opérations d'essais des alarmes (volumétrique, contacteur de porte, coup de poing).		comportements ou défaillances des systèmes placés sous sa surveillance, - utilise, de manière correcte et conforme, les matériels de transmission à disposition et rend compte régulièrement aux acteurs concernés, - fait preuve de rigueur et d'exemplarité dans sa présentation extérieure et son comportement (tenue réglementaire, ponctualité, posture adaptée au public).

Bloc 2 : Dissuasion et protection des sites sensibles

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Contribuer à la protection sécurité des personnes, des bâtiments et des biens dans un périmètre défini de protection des enceintes, des installations et des points sensibles. Protection sécurité des personnes et des biens dans le cadre de rondes de dissuasion et de protection. Réalisation des rondes de dissuasion et de protection en adéquation avec le contexte d'emploi (enceinte à vocation nucléaire et/ou plateforme aéronautique et/ou zone portuaire) et l'environnement (urbain et/ou rural et/ou maritime). Intégration et interaction au sein d'une équipe de surveillance et d'intervention accompagnée d'une équipe cynotechnique.	Réaliser des rondes afin de dissuader toute intrusion ou acte de malveillance. Protéger les enceintes, les installations et les points sensibles définis. Adapter son mode de déplacement et son itinéraire au contexte et à l'environnement. Adapter son déplacement sur le terrain et son positionnement dans l'équipe pour optimiser l'emploi d'une équipe cynotechnique et le travail des chiens (détection, pistage, intervention).	Assurer les rondes de protection des enceintes, des installations et des points sensibles: - respecter les consignes et les dispositions particulières relatives à l'opération demandée, - préparer le matériel nécessaire à la réalisation de la ronde dans le respect des règles de sécurité et des règles relatives à la perception et à la réintégration d'armes, de munitions et matériel(s) de transmission, - vérifier la présence et l'intégrité du matériel collectif et individuel des agents de l'équipe, - identifier et respecter le cadre juridique applicable au lieu de la ronde, - réguler la circulation des personnes dans le cadre des dispositifs spécifiques de sécurité, - respectant les consignes relatives à l'utilisation d'un véhicule dans le cadre d'un contrôle de zone, - respecter les règles relatives à l'emploi d'une équipe cynotechnique. Vérifier, en fin de ronde ou de contrôle de zone, le fonctionnement des matériels employés, des armes et des munitions et procéder à leur réintégration.	Evaluation orale ou pratique portant sur les rondes à réaliser afin de vérifier l'intégrité des bâtiments et garantir une dissuasion efficace contre toute intrusion.	Le candidat: - connaît et respecte les consignes et dispositions spécifiques relatives au contexte d'emploi, - vérifie, de manière conforme/réglementaire et soignée, son matériel (présence, état, fonctionnement), - identifie le cadre légal et opérationnel d'intervention et les moyens à mettre en œuvre, - effectue la ronde conformément aux consignes reçues et vérifie l'intégralité des points sensibles recensés, - intègre et optimise l'emploi de l'équipe cynophile lors de la ronde, - participe, de manière efficace et active, au déroulement des opérations au sein de l'équipe de surveillance et d'intervention.

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Contribuer à la protection sécurité des personnes, des bâtiments et des biens dans un périmètre défini de protection des enceintes, des installations et des points sensibles. Protection sécurité des personnes et des biens dans le cadre de rondes de dissuasion et de protection. (suite)	Intervenir dans le cadre d'une menace ou d'un dysfonctionnement détecté. Réagir à tout type de menace en adoptant une attitude professionnelle et en respectant les règles de sécurité et de légitime défense en vigueur (emploi des armes, usage des sommations).	Rendre compte de toute anomalie constatée. Intervenir dans le cadre d'une menace ou d'un dysfonctionnement détecté et prendre les mesures adaptées au degré de menace : - interdire l'accès à des zones réglementées dans le respect de la réglementation de ces zones et du cadre juridique de l'intervention, - définir un périmètre de sécurité à l'occasion de la découverte d'un objet, d'un suspect ou d'un équipement dangereux, - canaliser et réguler les flux de personnes vers les issues adaptées, - détecter et identifier les comportements et/ou les actes susceptibles d'affecter l'intégrité des personnes et des biens, - identifier, adopter les comportements et mettre en œuvre les moyens de réaction adaptés à la menace détectée, - respecter les règles de sécurité et de légitime défense (emploi des armes et munitions, usage des sommations réglementaires), - utiliser, à bon escient, le matériel de transmission et les équipements optroniques. Effectuer un compte rendu détaillé à la hiérarchie.	Evaluation orale ou pratique portant sur les rondes à réaliser afin de vérifier l'intégrité des bâtiments et garantir une dissuasion efficace contre toute intrusion.	Le candidat: - détermine la nature de la menace et la prend compte, - identifie et rend compte des risques potentiels et impacts associés, - donne l'alerte dans les temps et intègre l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décision, - choisit le moyen d'intervention adapté au contexte et conforme aux consignes, aux procédures et au cadre réglementaire, - respecte le cadre réglementaire et législatif de la légitime défense et de l'utilisation des armes, - réalise un compte-rendu précis, structuré et exploitable.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES EVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Contribuer à la protection sécurité des personnes, des bâtiments et des biens dans un périmètre défini de protection des enceintes, des installations et des points sensibles. Protection des personnes et des biens dans le cadre des contrôles de zones terrestres et/ou maritimes.	Assurer la protection des personnes et des biens lors des contrôles de zones terrestres (pédestres et/ou motorisés sur un itinéraire prescrit). En cas de danger, réagir de manière adaptée (détection, mesures à prendre, évacuation éventuelle) à la situation en respectant le cadre juridique et réglementaire de l'intervention de protection. Communiquer des informations orales et écrites précises et détaillées à ses supérieurs et aux services appropriés afin de rendre compte des mouvements effectués. Procéder, en tant que chef de binôme (équipe de deux personnes), à l'interpellation d'une ou plusieurs personne(s) dont le comportement et/ou les actes remettent en cause la sécurité des personnes et des biens	Assurer la protection des personnes et des biens lors des contrôles de zones terrestres et/ou maritimes: - vérifier l'intégrité et le fonctionnement des moyens de défense mis à disposition, - détecter et identifier toute anomalie au cours des déplacements afin de garantir la sûreté des mouvements, - détecter et identifier tout objet dangereux, arme ou équipement à risque à l'aide des méthodes réglementaires, - procéder, si nécessaire, à une évacuation d'urgence à pied et/ou par véhicule(s) dans le respect des consignes d'utilisation des véhicules d'intervention et de sécurité routière, ou véhicule(s) d'intervention sur plateforme aéronautique, - transmettre des informations pertinentes, actualisées et précises à sa hiérarchie en utilisant les moyens de communication usuels. Procéder, le cas échéant, à l'interpellation des individus susceptibles de nuire à la sécurité des personnes et des biens dont il a la responsabilité: - effectuer les sommations réglementaires en fonction de la zone dans laquelle a lieu l'intervention/l'interpellation, - appliquer les techniques d'interpellation opérationnelle rapprochée spécifiques au milieu d'intervention.	Evaluation orale ou pratique portant sur le contrôle de zone terrestre et/ou maritime.	Le candidat : - détermine la nature de la menace et la prend en compte, - remplit, avec calme et sang-froid, sa mission (respect du cadre de légitime défense et de la riposte graduée), même en présence d'éléments externes perturbateurs et de mouvements périphériques, - repère et signale dans les temps les dysfonctionnements aux personnes adéquates, - utilise les matériels de liaison et transmet les informations actualisées à sa hiérarchie, - présente un exposé de situation structuré, argumenté et exploitable.

	I			
Protection des personnes et des biens dans le cadre des contrôles de zones terrestres et/ou maritimes. (suite)	Assurer, dans le contexte d'un éventuel contrôle de zone maritime, la protection des personnes et des biens. Participer à l'aide d'un vecteur nautique au déroulement d'un contrôle de zone maritime en franche côtière ou en haute mer.	Assurer, dans le contexte éventuel d'un contrôle de zone maritime, la protection des personnes et des biens: - préparer et mettre en œuvre une embarcation dans le cadre d'un contrôle de zone maritime, - participer aux manœuvres courantes, - embarquer et débarquer d'une embarcation en cours d'intervention, - respecter les consignes de sécurité maritime et les procédures spécifiques réglementant l'intervention en milieu maritime, - réaliser les actes élémentaires et adopter les réflexes nécessaires au bon déroulement d'un contrôle de zone maritime.	Evaluation orale ou pratique portant sur le déplacement en vecteur nautique.	Le candidat: - réalise, avec exactitude et dans les délais impartis, les opérations de préparation, de contrôle et de mise en œuvre de l'embarcation (vérification moteur, nourrices d'essence, arrimage de l'ensemble du matériel à bord), - applique les règles de sécurité et de tenue dans les embarcations, - exécute les actes élémentaires et actes réflexes dans le cadre d'un contrôle de zone ou d'une intervention en milieu maritime, - exerce, dans la limite de ses fonctions, ses responsabilités à bord de l'embarcation.

Bloc 3 : Secours et assistance aux personnes

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Réalisation des gestes de premiers secours. Orientation des secours spécialisés.	Apprécier la nature de l'atteinte de l'attei	d'une victime d'un accident. ecours en attendant les secours spécialisés. ptés. ipes de secours en leur apportant des informations	Evaluation orale ou pratique portant sur la prise en charge d'un blessé et l'orientation des services de secours.	Le candidat: - analyse la situation avec pertinence, - pose les questions adéquates à la victime et veille à l'évolution de la situation, - réalise, avec maîtrise et de manière conforme, les gestes de premiers secours, - délivre, aux interlocuteurs concernés, des informations précises et complètes permettant une prise en charge immédiate et adaptée de la victime, - s'assure de la bonne compréhension des informations délivrées par les secours.

Bloc 4 : Intervention sur sinistres

RÉFÉRI	ENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES EVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION Le candidat :
Réalisation des premières interventions sur sinistre (incendie, dégâts des eaux). Orientation des secours spécialisés.	matérialiser à l'aide des dispositifs spécifiqu Assurer la première intervention à l'aide des Alerter les services d'urgence compétents.	plans de prévention spécifiques du site et la es (cordons). s moyens de secours adaptés (extincteurs). cours en apportant des informations précises	Evaluation orale ou pratique portant sur l'intervention sur un sinistre.	Le candidat : - analyse la situation avec pertinence, - identifie et évalue avec exactitude les éléments de dangerosité, - connaît et applique le plan de prévention, - fait preuve de réactivité et applique les mesures de précaution et de protection préconisée de manière adaptée, - assure la première intervention à l'aide des moyens de secours adaptés. Le sinistre est contenu, - présente un compte-rendu complet, structuré et exploitable.